



République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 25/05/2022		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N°
		Séance du 2 JUIN 2022	23. 2022.
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Deux le Deux Juin à 18 heures	
Présents : 8	Absents : 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 1	Pour : 9	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,	
Contre : 0	Abstention : 0	<u>Absent excusé</u> : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP	
		<u>Absents</u> : NICAISE V QUEVREUX M	

Objet : Tarif duplicata carte stationnement «hébergement»

Sur notre commune les accès aux parkings sont règlementés ; les propriétaires d'hôtels, gîtes et chambres d'hôtes prennent pour leur client un abonnement annuel ; une carte leur est remise permettant ainsi à la clientèle de stationner sur les parkings municipaux.

Afin de limiter les abus ou les fraudes, M. le Maire propose de faire payer les duplicatas de cartes de stationnement pour les hébergements.

M. le maire propose de faire payer 10 € le duplicata.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
 Le Conseil Municipal approuve le tarif tel qu'énuméré ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Maire,
 SIEGEL R.

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V.	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.